



**Rectorat**

**CANTE**

Dossier suivi par

Didier HOTTOIS  
CTICE  
Téléphone  
03 20 12 14 56  
Fax  
03 20 12 14 57  
Mél  
cante  
@ac-lille.fr

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59 000 Lille

Madame le Recteur de l'Académie de Lille

à

Madame, Monsieur le Chef d'établissement

Lille, le 17 juin 2011

**Objet : Généralisation du cahier de textes numérique dans les établissements scolaires.**

La circulaire ministérielle n° 2030-136 du 6 septembre 2010 instaure la généralisation de l'usage du cahier de textes numérique à la rentrée 2011. Si votre établissement ne s'est pas encore doté d'une application de ce type, vous pouvez recourir à la solution académique disponible sur demande auprès de votre Bureau d'Accompagnement Informatique de proximité (BAIP), par les voies habituelles (formulaire web DAIPETab <http://webdaip.ac-lille.fr/daipetab/> ou numéro Indigo **0820.208.201**).

Le passage du format papier au numérique fournit l'opportunité de préciser les objectifs poursuivis à travers l'usage du cahier de textes de la classe, ainsi que les éléments que celui-ci doit comporter pour les atteindre. Le document ci-joint, élaboré avec les corps d'inspection, présente un point synthétique sur ces questions.

Je ne doute pas que vous êtes sensible à l'enjeu pédagogique de cette opération et je compte sur votre engagement pour qu'une application de cahier de textes numérique soit effectivement opérationnelle dans votre établissement à la rentrée prochaine.

  
Marie Jeanne PHILIPPE